



Envoi au contrôle de légalité le : 17 juillet 2023

Publication électronique le : 17 juillet 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 3 JUILLET 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Olivier BARBARIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, Mme Caroline MATRAT, Mme Maité MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Frédéric MELCHIOR.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE FAMILLE

(N°2023-313)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.112-1 et suivants, L.115-1 et suivants, L.121-1 et suivants et L.221-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2023-97 de la Commission Permanente en date du 20/03/2023 « Actions dans le cadre de la politique enfance famille » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2ème commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 20/06/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer, à la commune de Marquise, une participation financière d'un montant de 2 000 €, soit 1 000 € pour la réalisation du projet « Activités cuisine parents-enfants » et 1 000 € pour la réalisation du projet « Ateliers hebdomadaires », au titre de l'année 2023, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer, au centre social éclaté de Saint-Martin-Boulogne, une participation financière d'un montant de 7 500 €, soit 2 500 € pour la réalisation du projet « Parentalité à Ostrohove » ; 2 500 € pour la réalisation du projet « Familles Marlborough » et 2 500 € pour la réalisation du projet « Parentalité à la maison de quartier centre » au titre de l'année 2023, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 3 :

D'attribuer, au Centre Intercommunal d'Action Sociale de Desvres-Samer, une participation financière d'un montant de 2 500 € pour la réalisation du projet « Génération familles » au titre de l'année 2023, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 4 :

D'attribuer, au Centre social Espace Carnot de Le Portel, une participation financière d'un montant de 5 000 € pour la réalisation du projet « Aire de famille » au titre de l'année 2023, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 5 :

D'attribuer, à la Communauté de Communes du Ternois, une participation financière d'un montant de 3 000 € pour la réalisation du projet « Pas à pas, esprits sereins, ados extras » au titre de l'année 2023, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 6 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires visés aux articles 1 à 5, les conventions correspondantes selon les modalités et conditions exposées au rapport et en annexe 1 à la présente délibération, dans les termes du modèle type adopté lors de la Commission Permanente du 20 mars 2023.

Article 7 :

Les dépenses versées en application des articles 1, 2, 3, 4, 5 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C02-421K03	6568//934213	Actions partenariales Enfance Famille	190 000,00	20 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 3 juillet 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Annexe 1

au rapport « Actions dans le cadre de la politique enfance et famille »

dans le cadre de la 2^{ème} commission – Solidarités Humaines

du mardi 20 juin 2023

8 projets sont proposés :

Territoire du Boulonnais

Projets portés par la commune de Marquise :

- « Activités cuisine parents-enfants »
- « Ateliers hebdomadaires »

Projets portés par le centre social éclaté de Saint-Martin-Boulogne :

- « Parentalité à Ostrohove »
- « Familles Marlborough »
- « Parentalité à la maison de quartier centre »

Projet « Génération familles » porté par le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Desvres-Samer

Projet « Aire de famille » porté par le centre social Espace Carnot de Le Portel

Territoire du Montreuillois-Ternois

Projet « Pas à pas, esprits sereins, ados extras » porté par la Communauté de Communes du Ternois

Projets portés par la commune de Marquise

1. Projet « Activités cuisine parents-enfants »

Bilan de l'action 2022

Le projet 2022 a reçu une participation départementale d'un montant de 1 000 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

15 ateliers cuisine ont été réalisés.

68 personnes ont été concernées soit 33 adultes et 35 enfants.

Les familles ont fortement apprécié de cuisiner ensemble, permettant de favoriser les échanges et les relations parents-enfants.

Il est proposé la poursuite de cette action pour l'année 2023.

Présentation de l'action 2023

Le projet est piloté par l'espace d'Ormesson, en collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), le Panier de la Mer 62 et le Département.

Des ateliers cuisine parents-enfants seront proposés à chaque période de vacances scolaires soit 15 ateliers composés de 8 à 10 personnes.

Les objectifs sont de :

- favoriser les échanges et les rencontres,
- renforcer les liens parents/enfants,
- favoriser l'activité entre le parent et son enfant.

Ils concerneront en priorité les habitants du quartier du « Mieux-être ».

Les ateliers seront menés par l'animatrice cuisine de la commune de Marquise avec l'intervention de prestataires selon les thèmes proposés (chocolat, cuisine du monde...).

Le projet se déroulera sur l'année 2023 à la maison Citoyenne de Marquise.

Une évaluation sera réalisée après chaque séance pour améliorer régulièrement les ateliers.

Demande de participation financière au titre de l'année 2023

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 6 000 euros.

Ce projet mobilise financièrement la commune de Marquise (1 500 euros), l'État (1 500 euros), la CAF (1 500 euros) et les usagers (500 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 1 000 euros pour l'achat de prestations de services et de fournitures.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 1 000 euros.

2. « Ateliers hebdomadaires »

Bilan de l'action 2022

Le projet 2022 a reçu une participation départementale d'un montant de 1 000 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

Des ateliers pluridisciplinaires ont été mis en place (dessin, percussion, zumba, fitness, hip hop, yoga, sophrologie...), chaque semaine en dehors des périodes de vacances scolaires.

Les ateliers ont favorisé les échanges entre les habitants et ont permis aux familles de s'impliquer dans une activité communale.

Les activités ont touché 358 personnes soit 201 adultes et 157 enfants.

La commune propose la reconduction de cette action.

Présentation de l'action 2023

Le projet est piloté par l'espace d'Ormesson, en collaboration avec la CAF, l'ANCT et le Département.

Les attentes sont de favoriser les échanges, les rencontres, l'ouverture d'esprit, le savoir-faire et le bien-être.

Les ateliers sont destinés principalement aux habitants du quartier du « Mieux-être », tout en favorisant la mixité sociale.

Des ateliers hebdomadaires et des stages seront proposés durant les vacances scolaires à raison d'une trentaine d'ateliers composés de 20 personnes et seront encadrés par des intervenants diplômés dans leur discipline.

Les activités seront diversifiées : hip hop, sophrologie, djembé, percussions, zumba, dessin...

Le projet se déroulera sur l'année 2023 à l'espace Jean d'Ormesson de Marquise.

Des temps banalisés seront proposés aux familles pour réaliser une restitution.

Demande de participation financière au titre de l'année 2023

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 69 800 euros.

Ce projet mobilise financièrement l'État (27 000 euros), les usagers (22 000 euros), la commune de Marquise (17 000 euros) et la CAF (2 800 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 1 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 1 000 euros.

Projets portés par le centre social éclaté de Saint-Martin-Boulogne

3. Projet « Parentalité à Ostrohove »

Bilan de l'action 2022 « Agir sur les relations parents-enfants »

Le projet 2022 a reçu une participation départementale d'un montant de 2 500 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

36 ateliers ont été proposés (massage bébé, ateliers d'éveil et de motricité, loisirs en famille).

Ils ont touché 7 papas, 32 mamans et 42 enfants.

Ces activités ont permis de renforcer le lien parent-enfant.

Le centre social propose la poursuite de cette action pour 2023.

Présentation de l'action 2023

La maison de quartier Ostrohove mène ce projet en collaboration avec la ville de Saint-Martin-Boulogne, la CAF, le Département et les écoles.

Les professionnels souhaitent replacer le parent comme premier éducateur de son enfant en proposant différents ateliers parents-enfants.

Les impacts attendus sont :

- un parent plus impliqué partageant des loisirs avec son enfant,
- une capacité des parents à reproduire les ateliers de façon autonome,
- la rencontre des familles de quartier,
- un partenariat efficient en orientant les familles en fonction des problématiques et besoins identifiés.

Ce projet concernera les familles du quartier Ostrohove de Saint-Martin-Boulogne soit environ 60 familles.

Les animations seront variées :

- massage bébé, une fois par mois,
- ateliers graines d'éveil, pour les enfants âgés de 1 an ½ à 6 ans, deux fois par mois,
- ateliers gigothèque (espace de motricité), pour les enfants de 3 mois à 2 ans, deux fois par mois,
- ateliers loisirs en famille, deux fois par mois.

Les ateliers se dérouleront du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2023 à la maison de quartier Ostrohove et en pied d'immeubles.

Demande de participation financière au titre de l'année 2023

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 24 015 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (15 000 euros) et la commune de Saint-Martin-Boulogne (6 515 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 2 500 euros pour l'achat de fournitures et de prestations de services.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 500 euros.

4. Projet « Familles Marlborough »

Bilan de l'action 2022

Le projet 2022 a reçu une participation départementale d'un montant de 2 500 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

24 ateliers ont été proposés aux familles (initiation à la guitare et aux percussions, soirée débat autour des écrans, élaboration d'un jeu de société numérique, ateliers parents-enfants (cuisine, ateliers d'éveil pour les 0-4 ans) ... et ont concerné 45 enfants et 39 parents.

Un séjour a été réalisé.

3 familles ont été accompagnées par le référent familles pour réaliser un séjour dans le Pas-de-Calais. Les familles ont pu rompre avec leur quotidien et ont pu se retrouver et se ressourcer. Les travailleurs sociaux et le référent familles ont noté un impact positif dans l'accompagnement des bénéficiaires.

L'action a permis de mettre en avant les compétences des parents et des enfants.

Les familles du quartier ont eu l'occasion d'échanger et de partager autour de la question de la parentalité. Les activités culturelles proposées aux familles durant l'année ont permis à des familles ne fréquentant pas les lieux culturels du territoire de les découvrir.

Présentation de l'action 2023

La maison de quartier Marlborough, en étroite collaboration avec la Commune de Saint-Martin-Boulogne, la CAF, le Département et l'école Anne Frank, propose la reconduction de cette action.

Les objectifs sont de :

- créer les conditions pour mettre en valeur les compétences et les connaissances des familles,
- favoriser le lien parents-enfant dès le plus jeune âge,
- favoriser l'accès aux loisirs pour tous.

Le projet s'adressera aux familles du quartier Marlborough soit 460 familles ciblées.

Le centre social proposera différents types d'ateliers et d'activités :

- ateliers autour de la culture : initiation à la guitare et aux percussions, ateliers de découverte des cultures musicales...
- temps d'échanges pour les parents autour de thématiques choisies en fonction de leurs besoins, temps d'échange entre les parents et les représentants de l'Éducation Nationale ...
- ateliers parents-enfants : cuisine, activités d'éveil
- semaine du numérique du 23 au 30 octobre 2023 : soirée débat autour de la thématique "L'écran, ma famille et moi", élaboration d'un jeu de société numérique, atelier parents-enfants : « Comment cuisiner aider d'outils numériques ? », ateliers de découverte d'outils numériques pour les familles.

Ces animations se dérouleront du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2023, à la maison de quartier Marlborough.

Demande de participation financière au titre de l'année 2023

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 31 126 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (15 000 euros), l'État (12 000 euros) et la commune de Saint-Martin-Boulogne (1 626 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 2 500 euros pour l'achat de fournitures et la rémunération d'intermédiaires.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 500 euros.

5. Projet « Parentalité à la maison de quartier centre »

Bilan de l'action 2022 « Les ateliers parents et enfants en centre-ville »

Le projet 2022 a reçu une participation départementale d'un montant de 2 500 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

23 ateliers ont été proposés aux familles, 34 enfants et 25 parents ont été concernés. Ils ont rassemblé au maximum 5 familles par séance qui ont participé à des activités diverses et variées (ateliers parents-enfants 0-3 ans, ateliers numérique, activités culinaires...). Ces ateliers ont permis de renforcer les liens entre les parents par le biais de l'échange.

Pour 2023, le centre social éclaté propose la poursuite de cette action.

Présentation de l'action 2023

La maison de quartier centre mène ce projet en partenariat avec la ville de Saint-Martin-Boulogne, le Centre Communal d'Action Sociale, la CAF, le Département et les écoles situées en centre-ville.

Les objectifs sont de :

- soutenir les parents dans l'éducation et l'accompagnement de leur enfant en lien avec les autres acteurs éducatifs,
- créer les conditions permettant le développement de la confiance en soi et le bien-être,
- favoriser l'ouverture culturelle, le développement des pratiques culturelles, la curiosité et la découverte,
- soutenir le pouvoir d'agir des familles dans et hors les murs de la maison de quartier.

L'action s'adressera aux familles avec enfants soit environ 100 familles.

4 actions seront proposées :

- ateliers parents-enfants,
- « la récré des parents » : atelier hebdomadaire pour les parents sans leurs enfants afin qu'ils se retrouvent entre eux pour échanger sur la vie quotidienne et se détendre. Animé par la référente familles, un programme d'animation sera élaboré basé sur le bien-être, le sport, le loisir créatif, la cuisine,
- « Bourse initiative familles » : ce dispositif permettra de soutenir les projets collectifs à l'initiative de plusieurs familles. La référente familles accompagnera les familles dans la construction des projets en fonction de leurs besoins,
- animations familiales de quartier pendant les vacances scolaires. Pour élaborer ce programme d'animation, la référente prendra appui sur les envies exprimées par les familles fréquentant la maison de quartier. Les animations prendront des formes diverses (ateliers hors les murs, sorties, visites, repas en famille, carnaval, soirées, fête des voisins, kermesses...).

Le projet se déroulera sur l'année 2023 à la maison de quartier Centre.

Demande de participation financière au titre de l'année 2023

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 33 000 euros.

Ce projet mobilise financièrement la commune de Saint-Martin-Boulogne (15 500 euros) et la CAF (15 000 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 2 500 euros pour l'achat de fournitures et la rémunération d'intermédiaires.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 500 euros.

6. Projet « Génération familles » porté par le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Desvres-Samer

Bilan de l'action 2022

Le projet 2022 a reçu une participation départementale d'un montant de 2 500 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

Sur l'année 2022, 74 ateliers ont été mis en place (ateliers cuisine, socio-esthétiques, activités manuelles, sportives, de détente (sophrologie, yoga), éveil musical, temps nature (rallye nature), soirées jeux de société).

Les activités ont accueilli 175 familles différentes dont 121 sont nouvelles avec un total de 1 070 participations.

Ces temps ont été des supports permettant à l'équipe d'accompagner le lien parent-enfant et d'écouter le parent exprimer ses difficultés. Par ailleurs, les sorties permettent d'offrir aux familles, et notamment aux enfants une ouverture au monde en levant le frein de la mobilité.

L'action a répondu pleinement aux demandes des familles. C'est pourquoi le CIAS propose sa reconduction.

Présentation de l'action 2023

Le centre social de Desvres-Samer pilote ce projet en partenariat avec la CAF, la Protection Maternelle et Infantile du territoire, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), l'Éducation Nationale, les services jeunesse et sport des communes du territoire, la Maison Des Adolescents de Boulogne-sur-Mer.

L'action s'adressera aux familles.

Le projet a vocation à accompagner les parents et de valoriser, renforcer le rôle parental afin de conforter ce lien parent-enfant.

Les actions seront variées :

- semaines de la parentalité, à chaque 1^{ère} semaine des vacances scolaires et durant le mois de juillet : activités sportives, manuelles, culinaires, temps de lecture, éveil musical, sophrologie, yoga, ateliers esthétiques,
- massages bébé, tous les quinze jours,
- actions ponctuelles selon les besoins des familles.

Les actions s'étaleront sur l'année 2023 et se dérouleront dans plusieurs communes du territoire (8 environ) afin de toucher davantage de familles.

Demande de participation financière au titre de l'année 2023

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 15 957,95 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (10 400 euros) et l'intercommunalité de Desvres-Samer (3 057,95 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 2 500 euros pour l'achat de prestations de service et de fournitures pour les ateliers.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 500 euros.

7. Projet « Aire de famille » porté par le centre social Espace Carnot de Le Portel

Bilan de l'action 2022

Le projet 2022 a reçu une participation départementale d'un montant de 5 000 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

Sur l'année 2022, 154 ateliers autour de la parentalité ont été menés dans les locaux du centre social et 18 ateliers ont été menés à l'extérieur.

99 familles différentes ont été concernées soit 1 881 participations.

Les actions parents-enfants (baby massage, baby gym, baby musique, cuisine en famille) sont les ateliers les plus fréquentés. Les familles sont assidues et prennent plaisir à les co-animer ou les faire évoluer.

Les actions à destination des parents ont permis de rassembler les parents entre eux et d'échanger autour de sujets liés à la parentalité : le numérique, les réseaux sociaux, le burnout parental, les astuces économiques du quotidien, les violences conjugales avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, la charge mentale.

L'action « vacances familiales » a permis à 7 familles différentes de réaliser leur projet ce qui représente 19 adultes et 14 enfants.

Les soirées familiales ont touché en moyenne entre 40 et 70 personnes par soirée. Les familles ont été complètement autonomes dans le choix, la planification, la préparation et l'organisation des différents temps.

Présentation de l'action 2023

Le centre social en collaboration avec la CAF, les services de la ville et la Maison du Département Solidarité (MDS), site d'Outreau, propose la reconduction des ateliers parentalité pour les familles avec une priorité aux familles isolées, habitant les quartiers prioritaires de la ville soit environ 100 familles.

Les attentes sont les suivantes :

- accompagner les parents dans leur fonction éducative et encourager les relations intrafamiliales,
- toucher un large public et mettre en relation les familles avec les partenaires du territoire,
- favoriser les initiatives des familles en lien avec la vie locale et sociale.

3 types actions seront proposées :

- des ateliers parents-enfants : massages bébé, baby gym, baby musique, atelier enfants/parents/grands-parents, cuisine en famille, sport en famille,
- des ateliers parents : petit déjeuner entre parents et boîte à projets,
- des projets familiaux : soirées familiales, projet vacances.

Cette opération se déroula tout au long de l'année 2023 au centre social.

Demande de participation financière au titre de l'année 2023

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 62 450 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (23 000 euros), le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (16 950 euros), l'État (12 000 euros), la commune Le Portel (5 000 euros) et les usagers au titre de l'adhésion (500 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 5 000 euros pour l'achat de matériel, de convivialité et la rémunération d'intermédiaires.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 5 000 euros.

8. Projet « Pas à pas, esprits sereins, ados extras » porté par la Communauté de Communes du Ternois

Présentation de l'action 2023

La Communauté de Communes du Ternois en partenariat avec la MDS du Ternois, l'Agence Régionale de Santé (ARS), les établissements scolaires du second degré, les services Ternoiscom (jeunesse) et les partenaires du Contrat Local de Santé ont convergé vers la nécessité de travailler sur le déploiement d'un programme dédié aux compétences psycho sociales (CPS) des jeunes et de leur entourage.

Le contexte post sanitaire, les signaux inquiétants repérés quant au mal être des adolescents, la banalisation de la violence consolident la pertinence du projet.

Les objectifs sont de :

- sensibiliser les équipes éducatives (établissements scolaires du second degré et accueils collectifs de mineurs [ACM]) aux CPS,
- sensibiliser les jeunes et leurs parents aux CPS,
- impulser en fonction des besoins exprimés le déploiement d'un programme CPS.

Le projet concernera les 2 500 jeunes des 5 collèges du territoire et du lycée Chatelet, l'entourage des jeunes dont les parents, les enfants et les jeunes des accueils de loisirs (environ 1 000 enfants) et les équipes éducatives (établissements scolaires et ACM).

Le projet a démarré en septembre 2022 avec la mise en place de 6 soirées de sensibilisation et de communication autour des CPS à destination des équipes éducatives du second degré, menées par des psychologues et les pilotes du projet (ARS et Ternoiscom) et la mise en place d'ateliers permettant de s'approprier des outils liés aux CPS (exercices respiratoires, relaxation, jeux autour du harcèlement, ...) pour les élèves de 6^{ème} et 5^{ème}.

Pour 2023, l'action se poursuivra avec :

- 4 soirées de sensibilisation et de communication autour des CPS à destination de l'équipe jeunesse et 6 journées de sensibilisation pour les élèves de 4^{ème}, 3^{ème}, terminales et BTS,
- Mise en place de soirées « relaxation » « gestion émotionnelle » à destination des équipes éducatives,
- Organisation de temps de recueil de besoins des adolescents avec le Point Accueil Écoute Jeunes et la Mission locale,
- Organisation de soirées avec les parents, les jeunes et les professionnels (6 soirées).

L'action se terminera par l'évaluation et le déploiement d'un programme CPS.

Demande de participation financière au titre de l'année 2023

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 45 840 euros.

Ce projet mobilise financièrement l'intercommunalité (19 340 euros), l'ARS (15 500 euros), la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (5 000 euros), la CAF (1 500 euros) et la MSA (1 500 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 3 000 euros pour la rémunération des prestataires extérieurs.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 3 000 euros.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction de l'Enfance et de la Famille
Service Départemental de la Coordination des Politiques
Enfance et Famille

RAPPORT N°28

Territoire(s): Boulonnais, Montreuillois-Ternois

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 3 JUILLET 2023

ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE FAMILLE

Les Maisons du Département Solidarité (MDS) développent des projets d'accompagnement des familles en lien avec leurs partenaires. Ces actions se veulent complémentaires des actions et missions mises en œuvre par le Département dans le champ notamment de la prévention et du soutien à la parentalité.

Ces actions de soutien à la parentalité s'inscrivent pleinement dans l'ambition n°2 « Aller au-devant des personnes les plus vulnérables » du Pacte des solidarités humaines 2022-2027 et ont pour objectifs de répondre aux défis fixés par celui-ci :

- pour une société qui reconnaît la place de chacun,
- aux côtés de chacun dans les moments de fragilité,
- garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement,
- fédérer pour développer les solidarités.

8 actions sont proposées. Pour chacune, l'annexe reprend :

- le bilan de l'action en N-1 le cas échéant,
- une présentation de l'action proposée en reconduction ou action nouvelle,
- le montant de la proposition de la participation départementale.

Pour ces 8 projets, un financement auprès du Département dans le cadre du Pacte des solidarités humaines est sollicité à hauteur de 20 000 euros au titre de l'année 2023

Territoire	Nom du projet	Porteur	Coût global de l'action en euros	Montant alloué en euros
Boulonnais	Activités cuisine parents-enfants	Commune de Marquise	6 000	1 000
	Ateliers hebdomadaires		69 800	1 000
	Parentalité à Ostrohove	Centre social éclaté de Saint-Martin-Boulogne	24 015	2 500
	Familles Marlborough		31 126	2 500
	Parentalité à la maison de quartier centre		33 000	2 500
	Génération familles	Centre Intercommunal d'Action Sociale de Desvres-Samer	15 957,95	2 500
	Aire de famille	Centre social Espace Carnot de Le Portel	62 450	5 000
Montreuillois-Ternois	Pas à pas, esprits sereins, ados extras	Communauté de Communes du Ternois	45 840	3 000

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer, à la commune de Marquise, une participation financière d'un montant de 2 000 euros, soit 1 000 euros pour la réalisation du projet « Activités cuisine parents-enfants » ; 1 000 euros pour la réalisation du projet « Ateliers hebdomadaires », au titre de l'année 2023 ;
- d'attribuer, au centre social éclaté de Saint-Martin-Boulogne, une participation financière d'un montant de 7 500 euros, soit 2 500 euros pour la réalisation du projet « Parentalité à Ostrohove » ; 2 500 euros pour la réalisation du projet « Familles Marlborough », 2 500 euros pour la réalisation du projet « Parentalité à la maison de quartier centre » au titre de l'année 2023 ;
- d'attribuer, au Centre Intercommunal d'Action Sociale de Desvres-Samer, une participation financière d'un montant de 2 500 euros pour la réalisation du projet « Génération familles » au titre de l'année 2023 ;
- d'attribuer, au Centre social Espace Carnot de Le Portel, une participation financière d'un montant de 5 000 euros pour la réalisation du projet « Aire de famille » au titre de l'année 2023 ;
- d'attribuer, à la Communauté de Communes du Ternois, une participation financière d'un montant de 3 000 euros pour la réalisation du projet « Pas à pas, esprits sereins, ados extras » au titre de l'année 2023 ;

- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires susmentionnés, les conventions correspondantes selon les modalités et conditions présentées au présent rapport et en annexe 1, dans les termes du modèle type adopté lors de la Commission Permanente du 20 mars 2023.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
CO2-421K03	6568//934213	Actions partenariales Enfance Famille	190 000,00	152 048,00	20 000,00	132 048,00

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 20/06/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY